
CHARIOTS ÉLÉVATEURS À FLÈCHE TÉLESCOPIQUE BOBCAT®

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires agréés et aux concessionnaires agréés de Bobcat Equipment Ltd, qui garantissent à leur tour au propriétaire que chaque chariot élévateur à flèche télescopique neuf est exempt de défauts de matériaux et de fabrication prouvés en ce qui concerne (i) tous les composants du produit, sauf indication contraire dans le présent document, pendant vingt-quatre (24) mois et 2000 heures, selon la première éventualité, (ii) les pneus de marque Bobcat, pendant douze (12) mois au prorata de la profondeur restante du pneu au moment de la découverte du défaut, (iii) les batteries de marque Bobcat, pendant douze (12) mois supplémentaires après la période de garantie initiale de douze mois, à condition que Bobcat Company ne rembourse qu'une partie fixe du coût de remplacement de la batterie pendant ces douze mois supplémentaires et (iv) les coupleurs rapides hydrauliques auxiliaires pendant six (6) mois ou 200 heures, selon la première éventualité. Les périodes ci-dessus mentionnées commenceront toutes après la livraison à l'acheteur d'origine par le concessionnaire Bobcat autorisé.

Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce du produit Bobcat, sauf spécification contraire ci-incluse, qui fait défaut à cause de défauts de matériau ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé du défaut et accordera une période de temps raisonnable pour effectuer la réparation ou le remplacement. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueuses soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat vers le concessionnaire Bobcat agréé pour les travaux sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs. Cette garantie ne couvre pas le remplacement des pièces d'entretien courant périodique, comme l'huile, les filtres, les pièces nécessaires à la mise au point et toute autre pièce soumise à une forte usure.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation abusive, d'un accident, d'une modification, de l'utilisation du produit Bobcat avec un accessoire ou un équipement non approuvé par Bobcat Company, d'une obstruction du débit d'air ou d'un défaut d'entretien ou d'utilisation du produit Bobcat conformément aux instructions qui lui sont applicables.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. LA SOCIÉTÉ BOBCAT DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE L'ÉNGIN, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OU AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS BOBCAT RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.

7456440enUS (7-21) (0)

